

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal du jeudi 9 octobre 2014 à 19h, à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents :

Le maire suppléant : Madame Julie Brisson

Les conseillers : Monsieur Charles Gagnon
Monsieur Yannick Perron

Sont absents : Monsieur Donald Perron
Monsieur Jean-Paul Giroux
Monsieur Réal Émond
Monsieur Maurice Girard

Assiste également à cette séance :

Mme Hélène Boulianne Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Julie Brisson, maire suppléante constate l'absence de quorum. La séance ne pouvant se tenir, il est convenu d'ajourner cette séance au jeudi 16 octobre 2014. La directrice générale devra communiquer avec les membres absents pour les aviser de l'ajournement.

Donald Perron
Maire

Hélène Boulianne
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal du jeudi 9 octobre 2014 tenue le 16 octobre 2014, à 19h, à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) : Monsieur Charles Gagnon
Madame Julie Brisson
Monsieur Jean-Paul Giroux
Monsieur Réal Émond
Monsieur Maurice Girard
Monsieur Yannick Perron

Assiste également à cette séance :

Mme Hélène Boulianne Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite par Monsieur Donald Perron, maire. Il souhaite la bienvenue à tous les citoyens, récite la prière et constate que le quorum est respecté.

Ordre du jour :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2014.
- 4.0 Gestion financière et administrative
 - 4.1 Acceptation des comptes à payer.
 - 4.2 Construction Rémi Tremblay / Facture décontamination.
 - 4.3 SPCA Haute-Côte-Nord / Demande d'aide financière.
 - 4.4 Postes Canada / Résolution.
- 5.0 Voirie municipale
 - 5.1 Fabrique St-Paul de Longue-Rive / Demande de déneigement.
 - 5.2 Dossier contournement / Paiement de factures.
 - 5.3 Dossier aqueduc et égout / Paiement de factures.
 - 5.4 Lien Giroux et Forestier / Qualitas – Contrôle qualitatif des matériaux.
 - 5.5 Construction du lien Giroux-Forestière / Acceptation soumission.
- 6.0 Affaires nouvelles.
- 7.0 Période de questions pour les contribuables.
- 8.0 Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-2531 “Lecture et adoption de l'ordre du jour ”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour soit accepté et que le point “Affaires nouvelles”
reste ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-2532 “Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2014”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jean-Paul Giroux
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2014 soit
accepté tel que rédigé et remis à chacun des membres du conseil
municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-2533
“Présentation et acceptation des comptes à payer et des dépenses incompressibles”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l’unanimité des conseillers

Que les comptes à payer et des dépenses incompressibles tel que décrits sur la liste soient acceptés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-2540
“Construction lien Giroux-Forestière / Contrôle de la qualité”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jean-Paul Giroux
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que selon les recommandations de M. Pierre-Olivier Coulombe de BPR d’accepter l’offre le budget d’honoraires professionnels pour le contrôle de qualité /Réfection de la rue Giroux déposé par Qualitas en date du 1^{er} novembre 2013 soit accepté pour le montant de 15 403,62 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-2541
“Soumission Construction du lien Giroux-Forestière”

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive doit réaliser des travaux de construction du lien Giroux-Forestière.

CONSIDÉRANT QUE l’appel d’offres préparé par BPR Groupe-Conseil a été lancé sur le site du système électronique d’appel d’offres (S.É.A.O.) (www.seao.ca), ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires les plus bas décrits ci-dessous ont répondu à l’appel d’offres :

Firme	Montant soumis (taxes incluses)	Montant corrigé (Taxes incluses)
Les Entreprises Jacques Dufour Inc.	487 982,81 \$	487 982,83 \$
Excavation de Chicoutimi Inc.	504 740,25 \$	
Construction Polaris Inc.	517 387,50 \$	517 600,20 \$

CONSIDÉRANT QUE suite à l’ouverture des soumissions que le bureau de BPR a fait l’analyse des soumissions.

CONSIDÉRANT que suite à l’analyse mathématique des soumissions et à la vérification des documents administratifs des trois (3) soumissionnaires.

CONSIDÉRANT la recommandation de BPR d’accepter la plus basse soumission conforme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Longue-Rive accepte la soumission des Entreprises Jacques Dufour et fils inc. au montant de 487 982,83 \$ (taxes incluses).

L'attribution du contrat est conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 en étude actuellement par le ministère par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-2542
PACTE RURAL / SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu pour signature, dans le cadre du pacte rural, le protocole d'entente pour l'aide financière accordée pour le poste d'agent de développement;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de travail des maires tenue le 18 mars 2014, il avait été convenu que si le nombre de municipalités à revitaliser demeuraient à trois, la contribution du pacte rural serait augmentée de 8 000 \$ par année au lieu de 5 000 \$ tel que mentionné dans ledit protocole;

CONSIDÉRANT QUE la liste des municipalités à revitaliser n'est pas encore connue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Charles Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Longue-Rive demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord de modifier le protocole d'entente soumis afin d'y inclure un paragraphe supplémentaire stipulant que si le nombre de municipalités dévitalisés en Haute-Côte-Nord demeuraient à trois, la contribution du pacte rural passerait de 5 000 \$ à 8 000 \$ et ce pour l'année 2014-2015 et les années subséquentes;

QUE la municipalité de Longue-Rive refuse de signer ledit protocole tel que soumis;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC Haute-Côte-Nord ainsi qu'aux municipalités de Portneuf-sur-mer et de Colombier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-2543
"MRC Haute-Côte-Nord / Demande de changement –
Règlement de contrôle intérimaire "**

Qu'une demande de changement au règlement de contrôle intérimaire soit demandée à la MRC Haute-Côte-Nord afin de permettre les travaux de protection à la plage de la Pointe-à-Boisvert en collaboration avec le Comité Zip.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-2544
"MRC Haute-Côte-Nord / Demande de changement –
Contrôle intérimaire "**

Qu'une demande de changement au contrôle intérimaire soit demandée à la MRC Haute-Côte-Nord afin de permettre les travaux de protection à la plage de la Pointe-à-Boisvert en collaboration avec le Comité Zip.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-2545
“Club Fadoq Longue-Rive”

Considérant que le Club Fadoq de Longue-Rive a fait une demande d'aide financière – Initiative d'investissement local auprès de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

Considérant que la demande d'aide financière consiste l'agrandissement de la salle existante.

Considérant que cette salle communautaire est l'endroit de rassemblement lors d'évènements tel que mariage, baptême, funérailles etc.

Considérant que l'agrandissement de la salle du Club Fadoq de Longue-Rive servira à l'ensemble de la population.

Considérant que l'estimation des travaux sont au coût de 66 100 \$ avant taxes et qu'un montant de 33 050 \$ est demandé dans le cadre du programme Initiative d'investissement local un montant de 23 050 \$ dans le cadre du Pacte rural et qu'un montant de 10 000 \$ doit être la mise de fond du milieu.

Considérant que la municipalité de Longue-Rive est une municipalité dévitalisé et que cette salle améliorera la qualité de vie de nos citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Longue-Rive accepte d'investir un montant de 10 000 \$ comme mise de fonds du milieu.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-2546
“Levée de l'assemblée”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jean-Paul Giroux
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que l'assemblée soit levée et est levée à 20 heures.

Donald Perron
Maire

Hélène Boulianne
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière